



Lisieux, le 16 janvier 2023

SCAM

31 Rue Henri Papin  
14104 LISIEUX Cedex

**Service Développement Economique**

Dossier suivi par Philippe PELTIER

Réf. : PP/LP/23.019

Objet : Avis sur la remise en état des terrains en cas de cessation d'activité

Monsieur,

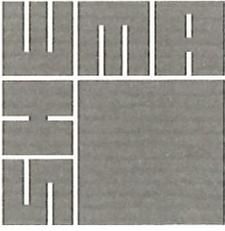
Par la présente, je vous confirme avoir pris connaissance de votre demande adressée par courrier en date du 2 Novembre 2022 nous faisant part de votre engagement de remise en état du site en cas de cessation d'activité, conformément aux dispositions de l'article L 512-6 du code de l'environnement dans le cadre d'une installation classée ICPE.

Aussi, en ma qualité de Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, et concernant votre projet de construction sur une surface de 62 090m<sup>2</sup> sur la ZAC des Hauts de Glos, sur les parcelles A 0061p, A 0062p, A 0063p, A 0064p, A 0065p, A 0066p, C 0212p et C 215p, j'émet un avis favorable sur les propositions de remise en état et d'usage du futur site en cas de cessation d'activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**François AUBEY**

Président de la Communauté  
d'Agglomération Lisieux Normandie



Luc DAVIS  
Directeur Général

SHEMA

Société anonyme  
d'économie mixte  
au capital de 15 357 656

RCS Caen 352 823 611  
APE 7112B

Siège social : Les Rives de l'Orne  
15 avenue Pierre Mendès France  
Caen  
Correspondance  
bp 53060 - 14018 Caen Cedex 2  
tél. 02 31 46 91 40  
fax 02 31 46 91 41  
bienvenue@shema.fr  
www.shema.fr

SCAM  
31 rue Henri Papin  
14 104 LISIEUX Cedex

Caen, le 8 novembre 2022

N/Réf: LD/ML/LL/5579.22 - LISIEUX ZAC HAUTS DE GLOS

Affaire suivie par Maud LUCAS

Ligne directe : 02 31 06 68 03 – mail : mlucas@shema.fr

**Objet** : Avis sur remise en état des terrains en cas d'arrêt d'activité

Monsieur Le Directeur,

Nous avons pris connaissance de votre demande par courrier du 02 novembre 2022 et de votre engagement de remise en état du site en cas d'arrêt de votre activité, conformément aux dispositions de l'article L. 512-6 du code de l'environnement dans le cadre d'une installation classée ICPE.

En qualité de propriétaire du terrain à bâtir d'une superficie d'environ 62 090 m<sup>2</sup> à prélever d'un ensemble de parcelles de plus grande importance cadastrées section A 0061p, A 0062p, A 0063p, A 0064p, A 0065p, A 0066p, C 0212p et C 0215p, il vous est informé d'un avis favorable sur les propositions de mesures de remise en état et d'usage futur du site.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur, nos salutations distinguées.

Le Directeur Général

Luc DAVIS

PJ : Courrier SCAM du 02 Novembre 2022

